

PAR COURRIEL

Bas-Saint-Laurent, le 9 mai 2025

Monsieur Enrico Ciccone
Président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries,
de l'énergie et des ressources naturelles
Assemblée nationale du Québec

Objet : Abolition du prix plancher de l'essence par amendement au projet de loi 69

Monsieur le président,

Le 15 avril dernier, madame Christine Fréchette, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et ministre responsable du Développement économique régional, annonçait son intention de proposer un amendement au projet de loi 69 - *Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives* pour retirer le prix plancher établi pour l'essence et autres carburants.

Par la présente, la Table régionale des élu·es municipaux du Bas-Saint-Laurent (TREMBSL) explique pourquoi elle recommande aux membres de la Commission de rejeter cet amendement. La TREMBSL est d'avis qu'en abolissant ce cadre réglementaire, le gouvernement agit à l'encontre des efforts déployés par les régions pour soutenir la vitalité socioéconomique de leurs milieux, notamment par le maintien de services de proximité.

Avec cette mesure, le gouvernement souhaite « protéger les intérêts des consommateurs, dans toutes les régions du Québec, en favorisant un marché plus compétitif des prix de l'essence. » Nous comprenons et partageons cette intention. La mesure proposée risque toutefois de produire des effets inverses dans notre région, en renforçant davantage l'emprise sur le marché de certaines grosses entreprises, au détriment des petits commerçants.

Monsieur le président, les élu·es municipaux du Bas-Saint-Laurent sont sérieusement préoccupés par l'impact qu'aura cette mesure sur le maintien des détaillants de proximité en région et donc sur la vitalité des plus petites communautés. Soulignons d'abord qu'au Bas-Saint-Laurent, il y a déjà 25% des municipalités qui ne possèdent pas de commerce alimentaire¹.

¹ CISSS-BSL (2025) *La santé des Bas-Laurentiens en chiffres!*
https://www.ciasss-bsl.gouv.qc.ca/sites/default/files/fichier/fiche-regionale-bsl-en-chiffres_avril2025.pdf

Les détaillants d'essence de proximité agissent comme des acteurs économiques de première ligne dans les milieux ruraux à faible densité commerciale. En effet, en plus de ravitailler les résident-es en carburants, ces commerces répondent à leurs besoins essentiels, par la vente de produits de première nécessité (alimentaires, premiers soins, articles domestiques de base, dépannage automobile).

Le gouvernement comprend assurément le rôle crucial joué par de tels commerces de proximité dans nos régions. Il a d'ailleurs mis en place, en 2024, un programme de financement dédié à leur soutien à l'intérieur du Fonds régions et ruralité. Or, faut-il préciser qu'une majorité des projets soutenus dans le cadre de ce programme vise justement à maintenir des commerces qui offrent des biens de consommation courante, ce qui inclut la consommation énergétique ?

Ces petits détaillants de proximité ne sont évidemment pas de taille à compétitionner avec les grosses entreprises établies dans notre région. L'abolition du prix plancher de l'essence viendra exacerber cette vulnérabilité puisqu'elle offre davantage de latitude à ces grandes entreprises pour influencer périodiquement les prix de l'essence afin de raffermir leur emprise sur le marché, qui est pourtant déjà bien prégnante. Une baisse importante de prix, même de courte durée, a pour effet d'étouffer les plus petits détaillants. Cette situation n'est pas hypothétique, une telle pratique était courante avant que le gouvernement impose un prix plancher en 1996. Rappelons-nous que certains gros détaillants se permettaient alors de vendre l'essence temporairement jusqu'à 0,15\$ en bas du prix moyen, ce qui avait pour effet de tuer les petits détaillants.

L'analyse produite par Robert Clark en 2024², qui guide actuellement le gouvernement dans cette prise de décision, précise d'ailleurs que la seule abolition du prix plancher de l'essence ne permettra pas de créer un incitatif suffisant pour accroître la concurrence. Le rapport explique que la faible concurrence sur les prix de l'essence découle principalement d'une concentration du marché. Nous pensons que l'abolition du prix plancher au Québec pourra accroître cette consolidation puisqu'elle viendra fragiliser d'autant plus la survie des petits détaillants locaux. Bien que l'étude de monsieur Clark n'ait pas démontré que la présence d'un prix plancher a favorisé l'entrée sur le marché de nouvelles stations-service indépendantes, nous sommes persuadés que son abolition accélérera leur départ. Nous portons encore vivement le souvenir de la situation vécue dans notre région avant 1996, où les petits détaillants quittaient les uns après les autres, incapables de se maintenir en activité dans un marché en forte concentration.

Le rapport de monsieur Clark recommande justement de limiter les consolidations d'entreprises et de mettre en place des mesures pour encourager l'entrée de nouveaux commerces sur le marché. Il recommande également d'accompagner l'abolition du prix plancher d'un régime de transparence sous la responsabilité de la Régie de l'énergie pour mettre à la disposition des consommateurs des données tarifaires en temps réel. Cette proposition peut effectivement s'avérer pertinente pour aider les consommateurs à obtenir le plus bas prix dans des milieux à haute densité commerciale, où le recours à un autre commerce n'exige pas de doubler le nombre de kilomètres pour s'y rendre ! Dans nos communautés à faible densité, le choix d'aller vers un

² Clark, Robert (2024) *Étude sur le marché de la vente au détail de l'essence au Québec. Rapport soumis au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.*

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/economie/publications-adm/rapport/RA_marche_essence_quebec.pdf

autre détaillant exige très souvent une dépense additionnelle en termes de distance et donc une plus grande consommation d'essence.

Monsieur le président, il s'avère précipité, à notre avis, d'adopter un tel amendement sans faire une analyse fine des impacts qu'aura cette mesure sur le maintien des commerces de proximité dans les milieux à plus faible vitalité économique et sur les risques qu'elle pose d'ajouter des déserts énergétiques dans les territoires à faible densité commerciale.

Sur la base de ces arguments et afin d'agir de manière équitable et cohérente pour la vitalité des territoires et le développement économique local des régions, la TREMBSL recommande aux membres de la Commission de :

- Rejeter toute proposition d'amendement sur le retrait du prix plancher de l'essence.
- Commander une analyse de l'impact d'une telle mesure sur le maintien des commerces de proximité dans les milieux à plus faible vitalité économique et sur les risques qu'elle pose d'ajouter des déserts énergétiques dans les territoires à faible densité commerciale.
- Étudier les mesures probantes de protection des consommateurs d'essence, qui encouragent une saine compétitivité du marché en limitant la consolidation d'entreprises et en favorisant la vitalité des petits commerces de proximité.

En vous remerciant de l'attention que vous et les membres de votre commission porterez aux recommandations de la TREMBSL, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Bruno Paradis
Président

c. c. Mme Christine Fréchette, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

Mme Maïté Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent.

M. Mathieu Rivest, député provincial de la Côte-du-Sud et membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles.

Mme Amélie Dionne, députée provinciale de Rivière-du-Loup-Témiscouata.

M. Pascal Bérubé, député provincial de Matane-Matapédia.

M. Marc Tanguay, chef intérimaire du Parti libéral du Québec.

Mme Ruba Gaza, cheffe de Québec Solidaire.

M. Paul St-Pierre Plamondon, chef du Parti québécois.

Mme Roxanne Guévin, secrétaire de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles.

Pour information :

Sophie Duchaine

Coordonnatrice de la Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent

sduchaine@crdbsl.org

581-246-0438